

PRINCIPES GÉNÉRAUX

1. La *Ratio Institutionis*, ou plan de formation assumptionniste, a une triple mission :
 - elle est au service d'hommes ayant entendu l'appel de Dieu, pour les aider à répondre consciemment et librement à cet appel, à y conformer leur vie et à s'engager progressivement avec toute leur personnalité dans la Congrégation ;
 - elle est au service des confrères qui ont reçu la mission de formateurs, pour les orienter dans cette tâche ;
 - elle est au service de la vocation de la Congrégation tout entière qui, en accueillant de nouveaux membres, s'engage à leur transmettre la richesse de la vie religieuse vécue selon son esprit particulier et à leur donner les moyens de poursuivre sa mission spécifique dans l'Église et dans le monde.

1. LES BUTS DE LA FORMATION

2. Former progressivement à l'esprit de l'Assomption, c'est amener le candidat ou le religieux en formation à vivre de plus en plus intensément cette triple expérience d'intimité avec Dieu, de dépouillement de soi-même, de passion désintéressée du Règne de Dieu en communauté apostolique. C'est l'aider à trouver son identité la plus profonde, la réalisation de lui-même en Dieu, personnelle et relationnelle, humaine et spirituelle.

Former, ce n'est pas simplement présenter les grandes lignes du charisme, c'est surtout faire naître chez le candidat ou le religieux en formation un dynamisme créatif pour le réinterpréter fidèlement. C'est une pédagogie qui amène à apprécier la teneur du charisme et à désirer en déployer les virtualités aujourd'hui dans la diversité des cultures.

3. L'appel de Dieu s'adresse à des hommes très divers, ayant leur histoire personnelle, des dons et des aptitudes différentes. La formation doit permettre à chacun d'épanouir ses qualités pour le service de l'Église et du Royaume.

Fidèle à sa tradition doctrinale, sociale et œcuménique, la Congrégation donnera à chaque candidat ou religieux en formation, qu'il se destine au ministère ordonné ou non, une formation humaine et religieuse solide, adaptée et proportionnée aux capacités de chacun.

4. La formation assumptionniste a pour but de former des hommes qui, dans le monde, seront fils du Père d'Alzon : hommes de foi, religieux vivant en communauté apostolique, apôtres pour l'avènement du Royaume.

Des hommes de foi

Convictions

5. L'engagement dans la vie religieuse assumptionniste suppose un certain nombre de qualités de base nécessaires pour faire face aux exigences de la vie religieuse apostolique : un équilibre suffisant, une aptitude à vivre en communauté, et des vertus humaines particulièrement recommandées par le Père d'Alzon : droiture d'esprit, franchise, cordialité, simplicité, sens de l'initiative, hardiesse, générosité, désintéressement.
6. Le projet d'engager définitivement toute sa personne à la suite du Christ pauvre, chaste et obéissant, donnant sa vie pour le monde, avec toutes les ruptures et solidarités que cela implique, ne peut être poursuivi sans une connaissance et un amour personnels de Jésus-Christ, centre de la vie assumptionniste. Le Christ et son amour sont le terme de notre vocation et de notre mission : c'est en lui que s'unissent Dieu et l'homme, Dieu et l'humanité.

7. La formation aidera le candidat ou le religieux en formation à établir et à approfondir sa relation personnelle à Dieu. Elle le stimulera dans la pratique régulière de la prière personnelle et communautaire. Elle l'invitera à reconnaître le don de Dieu dans sa vie et dans celles de ses contemporains. Il grandira ainsi dans la foi, l'espérance et la charité. À la suite du Christ, sous l'action de l'Esprit et à l'exemple de Marie, il apprendra à risquer sa vie sur le chemin de l'Évangile¹.

Mise en œuvre

8. La formation mettra en contact le candidat ou le religieux en formation avec les sources de notre spiritualité : avant tout, la Parole de Dieu et les grands maîtres spirituels, en particulier saint Augustin et le Père d'Alzon.
9. Elle lui aidera à discerner et à contempler l'action et les appels de Dieu dans sa vie, la vie de l'Église et du monde.
10. Elle lui permettra l'apprentissage de la fidélité et de la persévérance dans le combat de la prière.
11. Elle lui fera découvrir, à travers la connaissance et la pratique des vœux, un chemin de vie lui permettant de se donner tout entier à Dieu et aux autres.

Des religieux vivant en communauté apostolique

Convictions

12. Appelé par le Christ, le religieux assomptionniste choisit de vivre en communauté selon la Règle de saint Augustin et l'esprit de l'Assomption. Notre communauté est apostolique et notre apostolat est communautaire. Apostolique, la communauté témoigne de l'avènement du Règne de Dieu. Elle éprouve et révèle notre amour de Dieu et des autres.

¹ RV 24.

13. La communauté soutient la mission apostolique et la vie de prière personnelle de chacun. Dans la prière commune, elle accueille et célèbre l'action de Dieu dans la vie des hommes². Toute la vie du religieux, toute son action, doivent témoigner de la venue du Royaume.

Mise en oeuvre

14. L'apprentissage de la vie en communauté, avec les conversions, les dépassements qu'elle exige pour en découvrir la richesse et la joie, sera un des soucis premiers de la formation.
15. On veillera à favoriser la simplicité, la vérité des relations, la qualité du partage de vie, la participation active à la prière communautaire, le sens de l'initiative, la coresponsabilité et la solidarité.
16. À travers la vie de la communauté locale, le candidat ou le religieux en formation s'ouvrira progressivement à la communauté provinciale et internationale, ainsi qu'aux autres congrégations de la famille de l'Assomption.
17. En s'intégrant dans la Congrégation, il s'insère dans une histoire et dans une tradition. Lectures, sessions et retraites lui permettront de connaître et d'intégrer la vie et l'esprit du Fondateur, l'histoire de l'Assomption et les réalités internationales de la Congrégation aujourd'hui.

² RV 22.

Des apôtres pour l'avènement du Royaume

Convictions

18. Le cœur de notre charisme est l'actualité du Règne de Dieu, ce grand projet de Dieu pour l'humanité tout entière manifesté en Jésus-Christ. Que nous soyons ou non appelés aux ministères ordonnés, « l'esprit du Fondateur nous pousse à faire nôtres les grandes causes de Dieu et de l'homme, à nous porter là où Dieu est menacé dans l'homme et l'homme menacé comme image de Dieu »³. C'est notre manière de participer à la vie et à la mission de l'Église. « Nos communautés sont au service de la vérité, de l'unité et de la charité. Ainsi, elles annoncent le Royaume »⁴.
19. À l'Assomption, l'apostolat est foncièrement communautaire. Tant qu'il ne le sera pas, nous ne serons pas vraiment nous-mêmes. Il est donc bien clair qu'on ne peut former l'homme apostolique à l'Assomption qu'en intégrant bien, à toutes les étapes, la communauté.

Mise en œuvre

20. Durant la formation, si les temps d'études et d'intériorisation sont prépondérants, ils sont inséparables d'une préparation à l'apostolat assomptionniste.
21. Homme de son temps, le candidat ou le religieux en formation apprendra à accueillir les valeurs des divers milieux humains, des pauvres surtout. Il ouvrira ses yeux et son cœur aux besoins et aux appels de l'Église et du monde. Il sera stimulé dans son désir d'annoncer Jésus-Christ et de prendre sa place dans la construction d'un monde plus juste et plus fraternel.
22. Certaines attitudes seront à cultiver : l'ouverture à l'altérité, l'initiative dans la solidarité et la coresponsabilité, la collaboration

³ RV 4.

⁴ RV 5.

avec les laïcs et, plus particulièrement, le sens du service et de l'amour de l'Église.

23. On se montrera accueillant aux projets apostoliques des religieux en formation, en les confrontant au projet et aux orientations apostoliques de la Province et de la Congrégation. Ce sera, pour eux, un précieux stimulant pour se préparer, avec sérieux et compétence, à leur futur ministère.

2. CONDITIONS DE LA FORMATION

24. Dans cette perspective, la formation exige certaines conditions, telles que :

- le respect mutuel

De la part de la Congrégation, respect du candidat ou du religieux en formation appelé par Dieu, de sa personnalité, qu'elle accueille et aide à se réaliser dans sa décision de suivre le Christ.

De la part du candidat ou du religieux en formation, respect de l'esprit et de la mission de la Congrégation dans laquelle il a choisi de s'intégrer totalement.

- la collaboration

Le candidat ou le religieux en formation est le premier responsable de sa formation. Celle-ci, pour être fructueuse, ne doit pas être reçue passivement. Elle demande une collaboration active, un dialogue franc et confiant entre celui qui est en formation et son formateur.

- la progression

Le discernement de l'appel de Dieu, l'apprentissage de la vie religieuse, l'entrée dans la Congrégation, l'ordination diaconale et presbytérale, sont autant de pas décisifs dans la vie d'une personne. Pour être assumés librement, chacun de ces aspects demande des temps d'évolution et de maturation humaines et spirituelles, variables

selon les personnes. Il en sera tenu compte pour déterminer la durée des diverses étapes.

- *l'adaptation*

Pour être fidèles aux orientations du *Droit canonique* et à l'esprit de l'Assomption, les modalités de la formation devront être adaptées aux cultures et aux situations concrètes du pays, aux besoins de l'Église et de la Congrégation.

3. PRINCIPALES INSTANCES DE FORMATION⁵

La Commission et le responsable de la formation

25. La Commission de formation est composée par des formateurs nommés par le Supérieur provincial avec le consentement du Conseil de Province⁶, et par le Provincial lui même ou son délégué.

Le responsable de la formation dans la Province est nommé par le Supérieur provincial au sein de la Commission de formation, avec le consentement du Conseil provincial⁷. Ses principales attributions sont :

- aider les communautés et les responsables locaux de la formation en les visitant, en prenant à cœur leurs difficultés, en favorisant rencontres et collaborations entre eux ;
- convoquer et animer la Commission de formation ;
- suivre de près l'évolution des candidats et des profès, leur formation intellectuelle et pastorale aux diverses étapes ;
- réfléchir aux questions de fond qui concernent la formation et proposer des initiatives ou des projets ;
- aider les formateurs à mieux vivre leur mission.

⁵ RV 97f, 97h, 152, 193-195, 200.

⁶ RV 97f, 97h, 193.

⁷ RV 87, 95b.

La communauté de formation

26. La participation à la vie communautaire joue un rôle capital dans la formation à l'Assomption. Toutes les communautés de la Province sont solidairement responsables de la formation des candidats ou des religieux en formation. Il conviendra néanmoins que le choix de la communauté qui accompagne le candidat ou le religieux en formation retienne toute l'attention des responsables. Ceux-ci veilleront particulièrement à ce que la communauté fasse preuve de :
- une vie fraternelle où le candidat ou le religieux en formation se sentira accueilli tel qu'il est et qui lui permettra de participer activement à la vie de communauté ;
 - une vie de prière régulière ;
 - un programme de rencontres périodiques où se pratiquent le partage et les réflexions sur la vie, la foi, les activités apostoliques ;
 - une ouverture aux réalités de l'Église et du monde, et une possibilité de participer au projet apostolique de la communauté ;
 - une proximité et une collaboration réelles avec des laïcs qui aideront le candidat ou le religieux en formation à mieux percevoir la spécificité de sa vocation.

Le Maître des novices

27. Vu l'importance de la responsabilité du Maître des novices, il sera nommé assez longtemps à l'avance, afin qu'il ait le temps de se préparer à sa mission. Il est essentiel qu'il ait une formation suffisante. Il pourra compléter sa formation en participant à des sessions pour Maîtres des novices ou en séjournant quelque temps dans d'autres noviciats.
28. Le Maître des novices est nommé pour un mandat de trois ans renouvelable. Sa nomination doit être agréée par le Supérieur général⁸.

Le formateur

⁸ RV 140.

- 29.** Tous les religieux de la Province sont solidairement responsables de la formation. Une vie religieuse authentiquement vécue est formatrice en tant que telle. Cependant, avant et après le noviciat, le Supérieur provincial désignera un formateur chargé de suivre personnellement le candidat ou le religieux en formation.
- 30.** Le rôle de ce formateur est double :
- il est l'interlocuteur privilégié du candidat ou du religieux en formation. Dans des rencontres régulières, il lui donne l'occasion d'exprimer ses aspirations, ses découvertes, ses difficultés, ses questions sur la vie religieuse, communautaire et apostolique. Il l'éclaire dans les moments de décision et tout au long de son cheminement dans la vie religieuse ;
 - il est le répondant du candidat ou du religieux en formation auprès de la Province. Lors de rencontres d'évaluation, il aide les responsables dans les choix et les décisions concernant le candidat ou le religieux qu'il accompagne.

L'accompagnateur spirituel

- 31.** Le candidat ou le religieux en formation choisira un accompagnateur expérimenté pour l'aider dans sa vie spirituelle, dans le discernement de la volonté de Dieu, aux moments de décisions importantes, et dans la découverte de la prière et de la vie intérieure. Il choisira son accompagnateur spirituel, dans la mesure du possible, parmi les membres de la famille religieuse de l'Assomption.

Le choix de l'accompagnateur spirituel est laissé à la liberté de chacun. Le candidat ou le religieux en formation en parlera avec son formateur.

Le responsable de la formation permanente

32. Nommé par les instances provinciales, il veillera à la mise en application du plan global de formation permanente de la Province⁹.

4. UNE FORMATION PROGRESSIVE

Le pré-noviciat

33. Le pré-noviciat offre au candidat à la vie religieuse assomptionniste un temps de formation spécifique qui le prépare au noviciat. Ce temps est centré sur le discernement des motivations et des attitudes qui sont à l'origine de son désir de vie religieuse.
34. Au cours de cette période, le candidat devra approfondir la connaissance de lui-même, chemin qu'il a déjà commencé à emprunter avec son accompagnateur durant la phase préparatoire à l'admission au pré-noviciat. Il vérifiera également durant ce temps, la solidité de son désir de suivre le Christ.
35. Il conviendra de discerner s'il est capable de vivre en communauté et de reconnaître en celle-ci le moyen et le lieu privilégiés de sa réalisation humaine et chrétienne.
36. Son apostolat devra confirmer son désir de servir Dieu et les hommes dans l'Église.
37. À la fin de l'étape, le candidat devra formuler, de manière libre et responsable, sa demande d'entrer au noviciat. La communauté d'accueil et le formateur désigné devront se prononcer sur ses aptitudes à vivre la vie des religieux assomptionnistes.

⁹ RV 160.

Le noviciat

38. Le noviciat est ce temps privilégié où le novice, à l'écoute de l'Esprit, a l'occasion d'approfondir, de discerner et de confirmer son appel à la vie religieuse à l'Assomption.
39. Il doit favoriser chez le novice, accompagné par le Maître des novices, une expérience plus profonde de Dieu, la connaissance et l'amour de Jésus-Christ et le désir de le suivre pauvre, chaste et obéissant pour l'annonce du Règne de Dieu. Il doit ouvrir le novice à un sens plus communautaire du don de soi au Christ dans le service de ses frères.
40. Par une meilleure prise de conscience de la réalité de l'Église et du monde actuel, le novice est initié à la vie apostolique et à l'annonce du Royaume.

Le post-noviciat

41. L'étape du post-noviciat est un temps d'enracinement et de déploiement des acquis du jeune religieux qui doit le conduire à une pleine intégration dans la vie et la mission de la Congrégation, par un engagement définitif. Elle est un temps d'apprentissage de la fidélité, de l'endurance et de la patience.
42. Elle est aussi un temps où le frère approfondit l'esprit et la vocation de la communauté apostolique. La formation le préparera également à sa mission future, qu'il pourra exercer dans un ministère ordonné.

La formation aux ministères ordonnés

43. Le diacre et le nouveau prêtre sont ministres au même titre que leurs aînés. Et pourtant, leur formation n'est pas achevée. Accompagnés par un aîné, il importe qu'ils se laissent remodeler par cette nouvelle mission que leur confie le Christ et l'Église. Un temps et un lieu spécifiques doivent être prévus pour cela.

44. Il est essentiel qu'ils apprennent à devenir pasteurs (apprentissage pratique, acquisition d'attitudes pastorales), à intégrer ce ministère ecclésial dans leur vie religieuse pour que leur foi, leur prière, leur sens apostolique en soient profondément marqués. Ainsi deviendront-ils apôtres, jour après jour, selon le cœur du Christ et selon l'esprit de l'Assomption.

La formation permanente

45. La Profession perpétuelle ou l'ordination ne marquent pas le terme de la formation. Les différentes expériences de vie et la pratique pastorale ouvriront des horizons nouveaux au religieux. Il est essentiel qu'il continue de se former comme le recommande le Père d'Alzon¹⁰.
46. La formation permanente n'est pas un luxe mais une exigence de fidélité à la mission qu'il a acceptée. C'est ainsi que, petit à petit, il deviendra lui-même formateur pour les générations qui le suivent.

¹⁰ *ES 208-209* : « L'étude est indispensable au religieux qui ne travaille pas des mains. C'est son moyen de gagner sa vie à la sueur de son front [...] on peut dire que, lorsqu'on n'étudiera plus dans la Congrégation, c'est qu'elle aura fait son temps et qu'elle aura reçu la malédiction de Dieu. [...] Il n'est pas seulement nécessaire d'étudier ; il faut encore donner un but à nos études. Or, pour nous, tout doit se rapporter à Dieu, à Jésus-Christ, à son Église. »